

PROJET AGRIVOLTAÏQUE O PATURAGES

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL - CHAMARANDES-CHOIGNES

13 OCTOBRE 2021

1 CADRE DE LA REUNION

Date : mercredi 13 octobre, 19h00 - 21h00

Lieu : salle du Conseil municipal - Chamarandes-Choignes

Intervenants :

- Jean-Philippe FROISSARD, Agriculteur à Laville-aux-Bois et porteur du projet
- Célia BARRAUD, Chef de projet GLHD
- Camille RADIGUET, Consultante État d'Esprit Stratis

2 INTRODUCTION

I. Introduction du projet

► Introduction de la réunion en Conseil municipal

Cette réunion a pour objectif de **présenter l'état d'avancement du projet d'agrivoltaïsme sur la commune de Laville-aux-Bois et de Chamarandes-Choignes.**

Cette réunion sera également l'occasion de présenter le dispositif de concertation, sur les communes d'accueil du projet, afin d'informer les riverains, les acteurs locaux et plus largement les acteurs institutionnels. Ce dispositif est lié à des outils qui permettront aux riverains de poser leurs questions et d'apporter une valeur ajoutée au projet. Ainsi ces derniers pourront émettre des propositions, par exemple sur l'insertion paysagère et la valorisation du territoire.

► La définition de l'agrivoltaïsme

L'agrivoltaïsme est une technologie permettant de combiner une production agricole et une production d'énergie solaire sur un même espace. Ainsi l'objectif ici est de trouver une symbiose entre élevage et production solaire.

3 PRESENTATION DU PROJET

I. Comment tout a commencé ? - Un secteur en crise qui nous oblige à nous adapter.

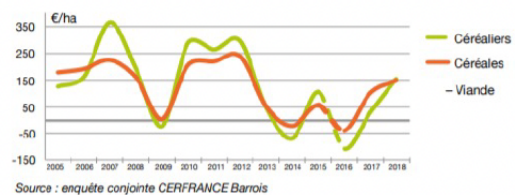
► Un contexte agricole de plus en plus incertain

A l'origine du projet, un collectif de trois agriculteurs qui se questionnent sur le contexte agricole. En effet, le changement climatique a induit des périodes de sécheresse et des décalages de saisons qui impactent les exploitations agricoles. Dans le même temps les fortes variations du cours des céréales impactent fortement la trésorerie des exploitations.

Ce contexte explique en partie le fait que sur certaines zones en France, des exploitations ne trouvent pas de successeurs.

Certaines parcelles, concernées par le projet, ont un faible rendement et sont de moins en moins rentables à exploiter.

La tendance



Ainsi les agriculteurs ont cherché une diversification de leur activité pour envisager l'avenir plus sereinement.

► Un collectif d'agriculteurs inquiets, mais force d'innovation

Les agriculteurs qui portent le projet sont :

- Rémi Cauret, agriculteur, qui produit essentiellement des céréales, mais qui est aussi intéressé par l'élevage (chevaux, volailles...).
- Julien Lanclume, agriculteur céréalier et éleveur.
- Jean-Philippe Frossard, qui réalise également des audits dans l'agroalimentaire.

Julien a un élevage d'Angus sur Luzy et Rémi a un projet d'élevage de volaille : ils sont également intéressés par l'élevage ovin.

Leur objectif est de s'associer pour porter un projet agricole qui garantira la pérennité de leur activité même sur des terres à faible rendement qui présentent moins d'intérêt à être exploitées.

Après la réflexion précédemment énoncée, les trois agriculteurs ont rencontré GLHD, qui est spécialisé dans l'agrivoltaïsme.

II. *La rencontre - L'agrivoltaïsme, une opportunité de prendre notre avenir en main et de favoriser la résilience de nos exploitations.*

- ▶ Un projet soutenu par une société spécialisée dans l'agrivoltaïsme.

La présentation de l'entreprise avait été faite en détail lors du précédent Conseil municipal.

GLHD est une société française spécialisée dans l'aménagement de projets agrivoltaiques.

Le modèle économique de l'entreprise sort du cadre conventionnel des projets d'énergie renouvelable en France. En effet GLHD développe des projets qui ne dépendent pas d'appels d'offres de la Commission de régulation d'énergie et qui ne bénéficient pas de complément de revenus de l'État pour développer les projets et vendre l'énergie.

Ce parti pris vient du fait que la filière solaire est suffisamment aujourd'hui mature pour se développer sans ces aides et acteurs. De plus si l'État participe à un projet ENR, la répercussion se fait *in fine* sur le contribuable. Ce constat explique en partie l'augmentation du prix de l'électricité.

L'objectif est donc de vendre une énergie, rentable, vertueuse et accessible, qui soit compétitive sur le marché de l'électricité face aux énergies conventionnelles.

EDF Renouvelables est entré cet été au capital de l'entreprise.

Si tous les projets peuvent être pertinents sur le territoire, ces derniers doivent être complémentaires. C'est pourquoi **GLHD développe des projets de grande envergure, afin de trouver des économies d'échelle, permettant d'assurer la rentabilité des projets et de vendre l'énergie à un coût compétitif.**

- ▶ L'agrivoltaïsme, une solution innovante qui combine production d'énergie et activité agricole.

Le parti pris de GLHD est de développer ses projets avec un collectif d'agriculteurs, en lien avec une agriculture sous panneaux solaires.

GLHD travaille avec deux types de technologies :

- **Le panneau fixe** qui peut être en mono pieu ou en bi pieux (un point haut et un point bas.) Ce choix dépend des projets agricoles envisagés.
- **Le panneau tracker** qui s'oriente en fonction de la courbe du soleil dans la journée.

Ces types de panneaux ont des avantages différents et s'adaptent mieux à certaines productions agricoles et d'élevages que d'autres. Cette technologie permettra de laisser un écartement suffisamment large entre les tables des panneaux pour le passage d'une machine, afin de couper l'herbe entre les tables, lors des périodes de forte pousse.

► Un projet bénéfique pour les agriculteurs comme pour le territoire.

Pour les agriculteurs, le projet permet une diversification de l'activité grâce à la réintroduction d'une activité d'élevage ovin sur le territoire, mais aussi une diversification des revenus permettant de maintenir une activité agricole sur des terres à faible rendement.

Pour le territoire, le projet apportera des retombées financières pour les collectivités, mais aussi des retombées en termes d'image, ainsi que la création d'emplois directs et indirects. **Certaines taxes liées à la production d'énergie, comme l'IFER (l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau) peuvent constituer des retombées financières pour les communes.** L'enveloppe est alors répartie à 50 % pour le département et 50 % pour la communauté d'agglomération, à se partager avec la collectivité.

III. Le projet - Un projet qui s'inscrit dans un écosystème local

Aujourd'hui, le projet consiste en une zone d'étude de 154 ha sur les communes de Laville-aux-Bois et de Chamarandes-Choignes.



► Les prochaines étapes du projet

Les projets étapes sont les suivantes :

- Les études d'impacts sont en train d'être terminée.
- **Fin 2021 - début 2022** : Dépôt du permis de construire.
- **Pendant une année** : Instruction du dossier par les services de l'État et enquête publique.

Si acceptation du permis de construire par le Préfet départemental

- **Entre 6 mois et 1 an** : Phase de financement du projet.
- **Pendant 6 mois** : Phase de construction de la centrale photovoltaïque.
- **Mi-2024** : Mise en service de la centrale.

La centrale solaire sera ensuite exploitée pendant 40 ans. Si GLHD et les agriculteurs souhaitent ensuite renouveler les panneaux, une demande d'autorisation devra être déposée.

► Un projet agricole pensé dans sa globalité

Le projet bénéficiera plus largement aux 679 ha de terrains agricoles du secteur :

- Intégration de la luzerne en tête de rotation des cultures en remplacement du colza,
- Possibilité de faire paître les moutons dans d'autres champs,
- Maintien de l'activité agricole dans la durée : en effet, en matière d'urbanisme, les terrains vont rester en zonage agricole.

► Un projet qui s'inscrit dans une véritable logique de territoire

Plusieurs axes sont en cours de réflexion :

- **L'abattage et la transformation des moutons** dans le nouvel abattoir de Chaumont.
- La fourniture en **viande** des établissements scolaires du territoire.
- **L'implantation de haies** autour du parc, en partenariat avec la Fédération de chasse et le Département, qui permettront de recréer des corridors écologiques pour la biodiversité locale.
- Une possible implantation de **ruches** en lisière de forêt.
- **La possible réalisation d'un chemin pédagogique autour du parc et ouvert à tous.** Ce chemin pourra se poursuivre jusqu'à la forêt. Des panneaux pédagogiques pourront être implantés.
- La possibilité de **proposer des apprentissages** aux étudiants du lycée agricole de Chamarandes-Choignes.
- **Le développement du projet en lien avec les entreprises locales** (distribution de la lettre d'information, construction de la centrale...).
- **La création d'un emploi de berger à plein temps dans le projet agricole**, pour s'occuper de l'élevage. En effet aujourd'hui les agriculteurs ont d'autres corps de métier que l'élevage ovin. Actuellement la Chambre d'agriculture travaille pour savoir quel profil et quel contrat seront le plus appropriés pour le projet. Des candidatures ont déjà été reçues.

IV. Avancement des études - Les étapes de développement du projet

► Un projet construit en partenariat avec des bureaux d'expertise

Le projet est accompagné par plusieurs partenaires :

- **Le Bureau d'études environnementales SYNERGIS** s'occupe des études d'impacts réglementaires sur l'environnement.

- **État d'Esprit Stratis** s'occupe de la communication et la concertation
- **La Chambre d'agriculture, la COBEVIM et la FNO** accompagnent la construction du projet agricole, en traitant les questions techniques et économiques telles que l'installation de la bergerie, l'emploi d'un salarié.

► Les premiers retours d'études écologiques

Les études d'impacts et agricoles ont été lancées pour commencer la discussion avec les exploitants, les propriétaires et les Conseils Municipaux. **Les études environnementales prennent un an, ce qui représente un cycle complet pour la faune et la flore.** Il reste actuellement la phase d'automne à réaliser, mais les principaux enjeux ont pu être identifiés lors des phases printanières et estivales.

Ils identifient d'abord des enjeux, puis les impacts qu'aura la centrale photovoltaïque sur ces enjeux.

Légende de la carte :

- En orange : les enjeux modérés en termes de faune et de flore.
- En rouge : les enjeux forts en termes de faunes et de flore.
- Le périmètre rouge : la zone d'étude.
- Le périmètre en pointillé : les parcelles foncières

Les enjeux identifiés sur le site sont les suivants :

- Migrations de chauve-souris vers les massifs du Sud.
- Présence d'une friche sur le terrain qui ne sera pas incluse dans l'implantation

Les enjeux majeurs se situent plutôt en lisière de la forêt : il s'agit essentiellement d'enjeux liés aux chiroptères et des enjeux d'habitats liés aux hêtraies et aux chênaies. GLHD était conscient de ces enjeux et en prévoyait pas d'implantation en lisière. Il y a quelques boisements diffus. Des enjeux liés aux chauves-souris ont été identifiés sur un petit boisement perpendiculaire à la départementale.

Le projet peut apporter une valeur ajoutée à la biodiversité globale grâce à la prairie, c'est ce que GLHD veut démontrer au travers de l'étude d'impact.

L'objectif est donc de s'éloigner de la lisière de la forêt, de conserver la haie existante. Au niveau des deux boisements, peu d'enjeux ont été identifiés : la question se pose donc de les conserver.

Selon la Fédération de chasse, il faut créer des couloirs de haie entre deux massifs pour favoriser les passages des animaux.

Julien et un autre agriculteur prévoient la plantation d'une haie à proximité du projet fin 2022 pour reconstruire un corridor écologique avant même l'implantation de la centrale, avec le soutien de la Fédération de chasse. Une autre haie serait prévue pour la création d'un chemin de promenade.

► Avancement du projet agricole

De leur côté, les agriculteurs avancent sur le projet agricole.

- **Été 2020** : Début du projet agricole avec les agriculteurs.
- **Octobre 2020** : Rencontres avec les instances spécialisées dans l'élevage.
- **Été 2021** : Travail avec la Chambre d'Agriculture, notamment sur l'étude du potentiel agronomique des sols.
- **Automne 2021** : Travaille avec la Chambre d'Agriculture sur la technicité du projet et la mise en contact avec des éleveurs ovins. L'objectif de cet axe de travail est de connaître la vie des agriculteurs une fois la centrale mise en place.
- **Étapes à venir** : Travail avec les agriculteurs sur les aspects techniques et économiques de l'exploitation agricole.

Les différentes rencontres et études concordent avec les préconisations d'implantation solaire, en termes de qualité du sol.

Ainsi depuis l'équipe projet est à la recherche de nombreuses informations, pour structurer la suite du travail. En parallèle, les agriculteurs sont en lien avec la Chambre d'agriculture qui les accompagne dans la rédaction de l'étude agricole. L'objectif est de mettre en place un planning prévisionnel de l'implantation de l'herbe et celle progressive du troupeau, en identifiant avec le collectif d'agriculteur une personne qui voudra les accompagner dans ce travail.

► Un projet construit avec les acteurs locaux

L'objectif des éléments d'information et de communication, mis en place par l'agence État d'Esprit Stratis, est d'associer les riverains au projet. La participation aux actions de concertation n'est pas restreinte et peut inclure des habitants de Laville-aux-Bois, de Chamarandes-Choignes et des communes alentours.

L'équipe projet a précédemment rencontrée Madame la Maire de Chamarandes-Choignes et d'autres acteurs territoriaux pour réaliser une étude de contexte, afin d'échanger sur le projet et de comprendre le territoire et son contexte. Ces rencontres ont permis d'adapter les dispositifs d'information et de concertation.

La veille et le jour-même, un porte-à-porte a été réalisé à Laville-aux-Bois avec Jean-Philippe FROSSARD. Cette action a permis de rencontrer les riverains les plus proches de l'exploitation du parc. **L'objectif était de les informer du projet et de recueillir leurs premiers ressentis et questionnements. Les premiers retours sont positifs et montrent un intérêt pour la démarche de concertation.** En effet l'information pédagogique et la concertation en amont ont été appréciés. En parallèle les premières questions se sont surtout centrées sur l'élevage ovin.

Une visite/ atelier sur site sera organisée le **9 novembre**. Dans un premier temps, les participants pourront visiter une partie de la zone d'étude. Puis un temps de travail sera organisé pour permettre d'échanger autour des marges de manœuvre du projet. **L'objectif est que les personnes puissent se projeter dans l'environnement en imaginant par exemple la surface du site etc. Ce dispositif permettra également aux participants de poser des questions et de s'impliquer dans le projet.**

Les sujets ouverts à la concertation sont les suivants :

- l'intégration paysagère du projet : Quels types de haies ? totale pour masquer le projet ou parsemée pour valoriser la vue sur le parc.
- La valorisation du projet : Quelles activités inscrire autour du site ? chemins pédagogiques ou autre.

Les sujets discutés avec les participants, leur permettra de s'appropriier le sujet. Ainsi le projet ne se limite pas aux agriculteurs, à GLHD ou aux élus, mais inclut les habitants. En parallèle, selon l'implication des habitants, le bilan de concertation pourra être associé à une réunion de restitution globale ou à une lettre d'information.

Les supports de communication accompagnent le dispositif de concertation. Une lettre d'information a déjà été réalisée. Elle présente les agriculteurs, le projet et ses objectifs. Elle est distribuée sur les communes de Laille-aux-Bois et sur Chamarandes-Choignes. En parallèle quelques exemplaires ont été distribués dans les communes alentours telles que Chaumont, Verbiesles et Biesles, qui sont les plus concernées par la départementale. La lettre peut d'ailleurs être relayée sur le site internet et les réseaux sociaux de la Mairie de Chamarandes-Choignes.

En parallèle un kakémono (support d'environ 2 mètres de haut et 80 cm de large) sera créé. L'objectif est de proposer un support visuel avec des informations clés, une frise chronologique qui rappelle les grandes étapes du projet par exemple. Ce support permettra également de se diriger vers le site internet et l'adresse mail du projet. **L'objectif est que tout le monde puisse prendre connaissance du projet et contacter l'équipe projet.**

Enfin, un site internet est également développé : opaturages.fr. Il permettra aux habitants **de trouver des informations sur le projet**, avec un espace Foire aux Questions mis régulièrement à jour (*Est-ce que les panneaux peuvent être recyclés, Quel est l'impact sur le paysage ? Est-ce que cela produira une gêne sur la route ? etc.*) **Le site est associé à une adresse mail permettant aux habitants de contacter l'équipe projet.**

THÈME #1 : Le projet

Quelle est la surface du projet ?

La zone d'études considérée est de 150 ha. C'est sur cette zone que le bureau d'études réalise ses études et ses inventaires.

Aujourd'hui les servitudes identifiées sur cette zone sont surtout liées à la route départementale et à la lisière de forêt. Il faut aussi prendre en compte le passage de la ligne électrique et de gaz qui traversent le terrain. Les études étant encore en cours, les préconisations du bureau d'études ne sont pas encore connues. Toutefois en enlevant les zones de servitude, la zone exploitable pour le projet pourrait être d'environ 125 ha.

Au bout de combien de temps le projet est-il amorti ?

Le marché de l'électricité en France est habituellement autour des 45 euros du mégawattheure (MWh) et celui du nucléaire historique autour de 42 €/MWh. Aujourd'hui, le prix de l'électricité augmente autour de 48/50€ par mégawattheure. Le modèle économique de GLHD, qui n'est pas éligible au soutien public, est dimensionné pour être rentable à 40€/MWh. Ce prix permet de rester compétitif et de pouvoir vendre la production d'électricité sur le marché.

Avec un tarif à 40 euros/MWh, le retour sur l'investissement se fait autour de 35 ans avec une rentabilité de 3 à 5% environ.

Avec les panneaux est-ce que le foncier reste en non bâti ?

Le foncier reste totalement en zone agricole. En termes d'urbanisme, les panneaux n'entrent pas dans le bâti. Toutefois en termes de taxe foncière, certains éléments dans le parc seront soumis à une taxe sur le bâti et d'autres non. Il faudra travailler à cet équilibre avec le poste de livraison, les clôtures...

GLHD envisage-t-il de faire du mécénat environnemental autour du projet ? Nous avons discuté de ce sujet avec OPALE. Cette compensation permettrait d'intégrer le projet au territoire. Cela peut se faire par exemple avec le parcours pédagogique.

GLHD doit étudier le format que peut prendre le mécénat. En effet le modèle économique proposé aujourd'hui a un retour sur investissement après 35 ans d'exploitation avec une rentabilité plutôt faible. Le projet d'OPALE n'est pas le même, avec un *business plan* sur 20 ans et un taux de rémunération de 5 à 8 %. GLHD se renseignera sur le cadre juridique du mécénat environnemental.

THÈME #2 : L'élevage de brebis

Quelle sera la taille du troupeau de brebis ?

Il y aura environ 600 bêtes au minimum. Toutefois ce chiffre dépend du système retenu et peut varier. Selon la FNO, cela dépend de la capacité du berger à faire pâturer les moutons de façon homogène. Il sera possible d'ajuster ce chiffre en fonction du retour d'expérience les premières années de l'installation du berger.

Combien de moutons y a-t-il par hectares ?

En fonction des contextes pédoclimatiques et des éleveurs, il y a environ 3 à 6 brebis par l'hectare.

Est-ce que les brebis auront constamment à manger ?

Le nombre de 600 bêtes a été étudié pour avoir de quoi nourrir les moutons. L'apport d'autres bêtes pourra être nécessaire, pour compléter le troupeau dans les périodes de forte pousse, ou bien l'intervention d'une mécanisation pour faucher l'herbe excédante. Ces éléments sont en cours de précision par la Chambre d'Agriculture. S'il n'y a pas suffisamment d'herbe à certaines saisons, les bêtes iront paître sur le reste des exploitations des agriculteurs.

Est-ce que les agriculteurs qui portent le projet ont déjà rencontré des agriculteurs de projets similaires ?

Rémi et Julien ont eu des retours d'expérience mais ne sont pas directement allés sur terrain voir de centrale agrivoltaïque. C'est un souhait de leur part.

THÈME #3 : Les panneaux photovoltaïques

Les panneaux seront-ils verticaux ou obliques ?

GLHD ne fait pas de panneaux verticaux, mais uniquement des panneaux fixes ou trackers. Aujourd'hui le choix n'a pas encore été fait et interviendra à la fin des discussions avec les agriculteurs, selon leurs besoins. D'un point de vue économique, par rapport à l'ensoleillement présent sur la zone, le fixe est généralement plus adapté que le *tracker*. Toutefois le choix s'adapte au projet agricole.

Vu d'avion :

- Le panneau fixe est orienté vers le sud selon une ligne est-ouest.
- Le tracker forme une ligne nord-sud et la table regarde le matin à l'est, le midi solaire à l'horizontal et le soir à l'ouest.

THÈME #4 : La prairie

Le Département prévoit-il de mettre des haies ?

Le Département souhaite implanter des haies parallèles à la départementale. La Fédération de chasse travaille davantage sur les haies perpendiculaires. Ces sujets sont en discussion.

Avec les panneaux, la prairie va forcément se dégrader. Comment comptez-vous réimplanter une prairie sous les panneaux ?

Cette question fait partie du projet agricole. L'Institut de l'élevage, institution nationale qui fait diverses préconisations, a publié fin septembre un « Guide de l'agrivoltaïsme et l'élevage ruminant ». La préface a été réalisée par André Delpech, de la FNO. Celui-ci donne plusieurs retours d'expérience sur la pousse de l'herbe, puisque la bibliographie commence à être fournie sur le sujet.

1^{er} retour d'expérience :

Il indique que sur les terres qui sont sèches, il y a une meilleure pousse de l'herbe dans les centrales agrivoltaïques, que dans un champ. Cela est permis par l'ombre provoquée l'été et au microclimat installé.

EDF Renouvelables a un pilote au Sud de Paris et fait pousser de la luzerne depuis 3 ans. Celle-ci est fauchée environ 3 fois par an. Ils ont constaté que la pousse de printemps est plus faible sous les panneaux qu'en plein champs, mais que ce constat s'inverse en été et en automne où la pousse est meilleure à l'ombre. Il faudra donc choisir les bonnes espèces et variétés.

2^e retour d'expérience :

Une autre leçon à retenir du guide, correspond à la méthode utilisée par GLHD. Il faut partir du projet agricole qui sera défini par les agriculteurs et le berger (type de conduite du troupeau : plein air toute l'année ou en bergerie, pâturage dynamique ou autre). À la suite de ces données il sera possible de savoir avec quelle modalités la prairie sera regarnie (passage avec un tracteur, remise en place de la prairie à l'état initial etc.)

Dans tous les cas la prairie est mise en place avant le chantier, pour qu'elle puisse prendre.

Ainsi ces différents éléments vont déterminer la distance entre les panneaux et leur hauteur, pour que les moutons ne se blessent pas sur les angles des modules et qu'ils ne mangent pas les câbles. Tous ces éléments seront intégrés dans le cahier des charges.

Est-ce que la luzerne va reflleurir avec les moutons ?

Nous avons la possibilité de mettre plants mellifères autour.

Il faudra profiter des prochaines pluies pour semer l'herbe et travailler avec d'autres références, que celles qui datent de 50 ans et qui indiquent de semer à la fin printemps/ au début de l'été.

Un élu explique accompagner un agriculteur qui a semé l'herbe en février et dont le retour d'expérience a été très positif. Il invite à sortir de références parfois datées pour tenter de nouvelles expériences : « Aujourd'hui avec les agriculteurs bio, on essaye de planter l'herbe en même temps que les cultures d'automne. Ces essais sont parfois des réussites et seront complétés par des plantations à différentes périodes. L'objectif est de calculer sur l'année une moyenne des réussites et des échecs. »

Dans le collectif d'agriculteurs, Julien est très technique sur ces éléments. Il observe de près ces études. Nous devons nous rapprocher de ces expérimentations pour la culture et l'élevage.

Au-vu de l'échéancier présent, il faudra être prévoyant et si ce printemps est humide, il faudra sortir les semoirs et la semence. Aujourd'hui il faut donc pouvoir anticiper.

En effet tout projet d'installation est soumis aux aléas du climat. C'est pourquoi il faudra penser à différents facteurs, comme la date de semis et la combinaison d'espèces. Ainsi nous devons être opportunistes quant à la date de semis et ne pas hésiter à semer selon la météo et non selon les habitudes. Le chantier ne démarrera pas avant 3 à 5 ans et le projet agricole devra être décliné en fonction des autorisations demandées. Ainsi les 2/3 prochaines années nous permettront de capitaliser les essais et les retours, pour que la mise en place de prairie puisse être orientée selon les retours d'expérience.

THÈME #5 : Les accès au site

Sur la surface de 150 ha, Laville-aux-Bois a des chemins qui servent à aller dans les grands bois. Par ailleurs un chemin est particulièrement important pour le projet éolien et il faut donc veiller à ne pas le bloquer. Ainsi le projet a-t-il un impact sur les chemins ?

Le chemin évoqué concerne en partie la parcelle de Julien LANCLUME et le chemin sera extérieur au secteur des panneaux.

Lors d'un échange en septembre, entre GLHD le chef de projet d'Opale sur les avancées des deux projets, les calendriers et documents (comme la carte du périmètre du projet et les accès à la forêt) ont été échangés. L'objectif est de respecter le développement du projet éolien et inversement.

Les prochains échanges permettront de s'entendre sur les axes, qui permettront la giration des pales éoliennes et la fixation des clôtures. GLHD n'a en effet aucun intérêt à concevoir un projet qui bloque les accès. Quant aux exploitants forestiers à la lisière du parc, l'idée est de pouvoir conserver les chemins d'accès pour ne pas interférer avec leur activité.

Y aura-t-il une implantation électrique sous le chemin d'accès communal ? Il faut savoir que des camions passent sur ce chemin avec un chargement de 60 tonnes.

La norme des chemins forestiers est de 60 tonnes dont est de 12 tonnes à l'essieux. Cela sera pris en compte.

THÈME #6 : Les études d'impact

Où en sommes-nous dans les études d'impacts ?

Nous en sommes à la fin, les trois cycles hiver, printemps, été sont terminées. Il reste la phase automne. Les derniers inventaires vont donc arriver d'ici un ou deux mois, mais la concertation doit être menée maintenant pour indiquer au designer les données qui vont décider des différents positionnements. Dans l'idéal l'objectif est que le permis de construire soit déposé en janvier.

Prévoyez-vous de conserver les deux buissons isolés indiqués : « boisements relictuels dégradés », qui présentent des enjeux en matière d'habitat ?

Ces boisements relictuels sont d'anciens tas de cailloux sur lesquels des arbustes ont poussés. Ils sont susceptibles de créer de l'ombre sur les panneaux. S'agissant de boisements relictuels dégradés, il n'y a pas de préconisation particulière du bureau d'études. Le devenir de ces boisements pourra donc faire partie des échanges menés avec le bureau d'études, la Fédération de chasse et les acteurs locaux de la biodiversité. La question sera de déterminer s'il y a un intérêt à maintenir ces boisements ou s'il sera possible d'implanter des panneaux sur ces espaces, tout en prévoyant de reboiser dans des zones plus fonctionnelles et connectées. Si l'enjeu est lié à des plantes herbacées ou à des fleurs, elles pousseront mieux entre les rangés de panneaux, qu'à l'abri des arbres. L'étude finalisée détaillera l'ensemble des espèces présentes sur le terrain.

GLHD pourra également s'appuyer sur les préconisations d'une association locale de protection de l'environnement. Les élus conseillent de se tourner vers Nature Haute-Marne.

THÈME #7 : La concertation

Y aura-t-il une enquête d'utilité publique ?

Oui, elle sera organisée au moment de l'instruction du dossier. Mais nous organisons dès aujourd'hui une phase de concertation volontaire.

Serait-il possible d'organiser une visite d'un site similaire afin de mieux comprendre le projet global ?

De nombreux parcs solaires au sol avec des moutons n'ont en fait pas été dimensionnés pour accueillir une activité d'élevage ovin. Ainsi les modules peuvent être trop bas et les travées

trop serrées. Il s'agit alors davantage d'ovins en éco-pâturage, plus qu'une vraie installation dimensionnée pour cette activité.

Il semble à GLHD que la COBEVIM travaille sur des projets du même type et accompagne les bergers, principalement à l'Est, dans la vie de troupeau sous centrale. L'équipe projet échange avec cet organisme et il serait intéressant de se renseigner pour faire une visite sur un site similaire et avoir un retour d'expérience.

Les riverains ne se rendent peut-être pas compte de ce qu'ils représentent 150 ha. A titre de comparaison, le massif forestier de Chamarandes Choignes fait 350 ha en plusieurs blocs.

Une visite du site sera organisée le 9 novembre afin que les habitants puissent se projeter. Tout dépendra du cadre de référence et de comparaison utilisés. Sur la commune de Chamarandes-Choignes, la zone d'étude représente une quarantaine d'hectares, par rapport aux 800 ha de la commune. Il sera important de proposer des référentiels objectifs, comme la surface de la commune, de l'agglomération etc.

Il est également important de contextualiser et de sensibiliser : le projet va produire l'équivalent de la consommation de 30 000 foyers. Nous pourrions donc placer le projet sur une carte de 30 000 foyers.

La communication et la concertation vont-elles se limiter au périmètre de Laville-aux-Bois ?

Les actions d'information et de concertation s'adressent aux deux communes et les outils pourront être envoyés au format numérique pour être intégrés sur le panneau numérique et sur le site internet de la commune.

Les élus soulignent des similitudes entre les plans de communication de GLHD, d'Opale et du projet de méthanisation. Ils craignent que les habitants peinent à différencier les différentes concertations.

Des confusions entre les projets de Laville-aux-Bois et de Chaumont ont pu être relevées pendant le porte-à-porte : c'est pourquoi il est important de communiquer activement et de poser un contexte. GLHD a échangé avec Opale, pour qui la communication et la concertation se fera dans un second temps.

Le projet est construit sur des outils adaptés au projet, aux enjeux et aux besoins de la population. Ainsi la charte graphique, le logo, le slogan etc. sont des axes de communication propre au projet, qui permettent de l'identifier différents supports.

En parallèle l'accueil du porte-à-porte a été positif et les personnes ont conscience que ce projet est nécessaire et facteur de progrès.

Les élus soulignent la complexité d'organiser un porte-à-porte à Chamarandes-Choignes mais insistent sur l'importance d'aller voir M. Perrin à la ferme de la Peine.

Mme Perrin a été rencontrée au cours du porte-à-porte. Elle a expliqué qu'ils avaient été informés du projet porté par Chaumont dans le journal, alors que l'installation est prévue juste à côté de leur domicile. Elle a en revanche appréciée la démarche menée par les

agriculteurs et GLHD de venir rencontrer les habitants en amont. Jean-Philippe Frossard a depuis rencontré Monsieur Perrin.

Est-il possible de coordonner la communication des projets afin de présenter un projet de territoire global ?

La cohérence de la communication est importante, c'est pourquoi GLHD a proposé à Opale de partager les résultats des études d'impact et les photomontages pour leur permettre de travailler en toute transparence sur les impacts cumulatifs des deux projets.

En revanche la communication dans son ensemble doit être portée par le politique. En effet, il s'agit de projets privés et il n'est pas possible pour GLHD de porter la communication des autres développeurs.

Les élus manifestent le souhait de rencontrer le bureau d'études environnementales afin de pouvoir échanger sur certains sujets, comme la plantation des haies, avant que le dossier ne soit déposé pour instruction et qu'il ne soit plus possible d'agir sur ces sujets.

L'objectif du dispositif de concertation aujourd'hui présenté est de pouvoir être enrichi au gré des rencontres afin d'alimenter la construction du projet. GLHD propose donc de réaliser un atelier de travail en présence du bureau d'études pour répondre aux questions des élus sur les sujets de biodiversité, de plantation de haies et de traitement paysager et écologique du projet. Un rendez-vous est donc fixé mi-novembre.